



Rapport final d'activités 2020

Au service des communes pour la valorisation
des produits de la forêt



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

RÉGION
SUD



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

INTRODUCTION

Le présent rapport final d'activités fait état des actions de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes (COFOR 06) réalisées jusqu'à fin décembre 2020.

Il se rattache aux conventions signées avec la **Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur - référence de dossier 2019-13344 - et le Département des Alpes-Maritimes - référence de dossier 2020-048 -**.

Ces conventions portent sur la réalisation d'**actions spécifiques d'animation et de promotion (valorisation, communication) de la filière forêt-bois** par l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes. L'association vise à donner aux maires l'ensemble des moyens et outils leur permettant de mettre en oeuvre leurs compétences. Elle constitue en cela un outil d'appui et d'accompagnement aux maîtres d'ouvrage en aidant à développer, valoriser et préserver le patrimoine forestier dans un cadre de gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local.

Ce rapport d'activités résume les actions réalisées et initiées par les chargées de missions, que ce soit au niveau des Politiques territoriales, du Développement de la Filière-Bois ou de la Communication de l'Association des Communes Forestières.

Il inclut également les actions de représentation de la structure réalisées par les élus administrateurs de la COFOR 06.

Cette année, l'activité de l'association a été entravée par la tempête Alex, survenue le 2 octobre 2020. Les vallées des Alpes-Maritimes ont alors vécu un phénomène hors du commun, avec des pluies torrentielles provoquant de forts dégâts.

Pour rappel, la mission régionale Bois Énergie a été transférée à l'URACOFOR, en 2018, cependant la mission départementale Bois Énergie est toujours d'actualité.

Son Conseil d'Administration, élu en octobre 2020, compte 20 membres dont la Présidente Mme Martine FERRIER (Annexe A0.1)

Son équipe

L'équipe se compose de 4 salariées :



Aline Testour
Chargée de mission communication

- ❖ Communication
- ❖ Organisation des événements



Véronique Balliste
Responsable administrative et financière

- ❖ Gestion des cotisations
- ❖ Gestion du personnel
- ❖ Gestion des demandes de subventions



Aurélie Autissier
Chargée de mission Forêt et Formation

- ❖ Formation aux élus
- ❖ Veille sur les ventes de bois
- ❖ Suivi de la certification PEFC
- ❖ Énergies renouvelables autre que le bois
- ❖ Suivi des projets bois énergie avec l'URACOFOR



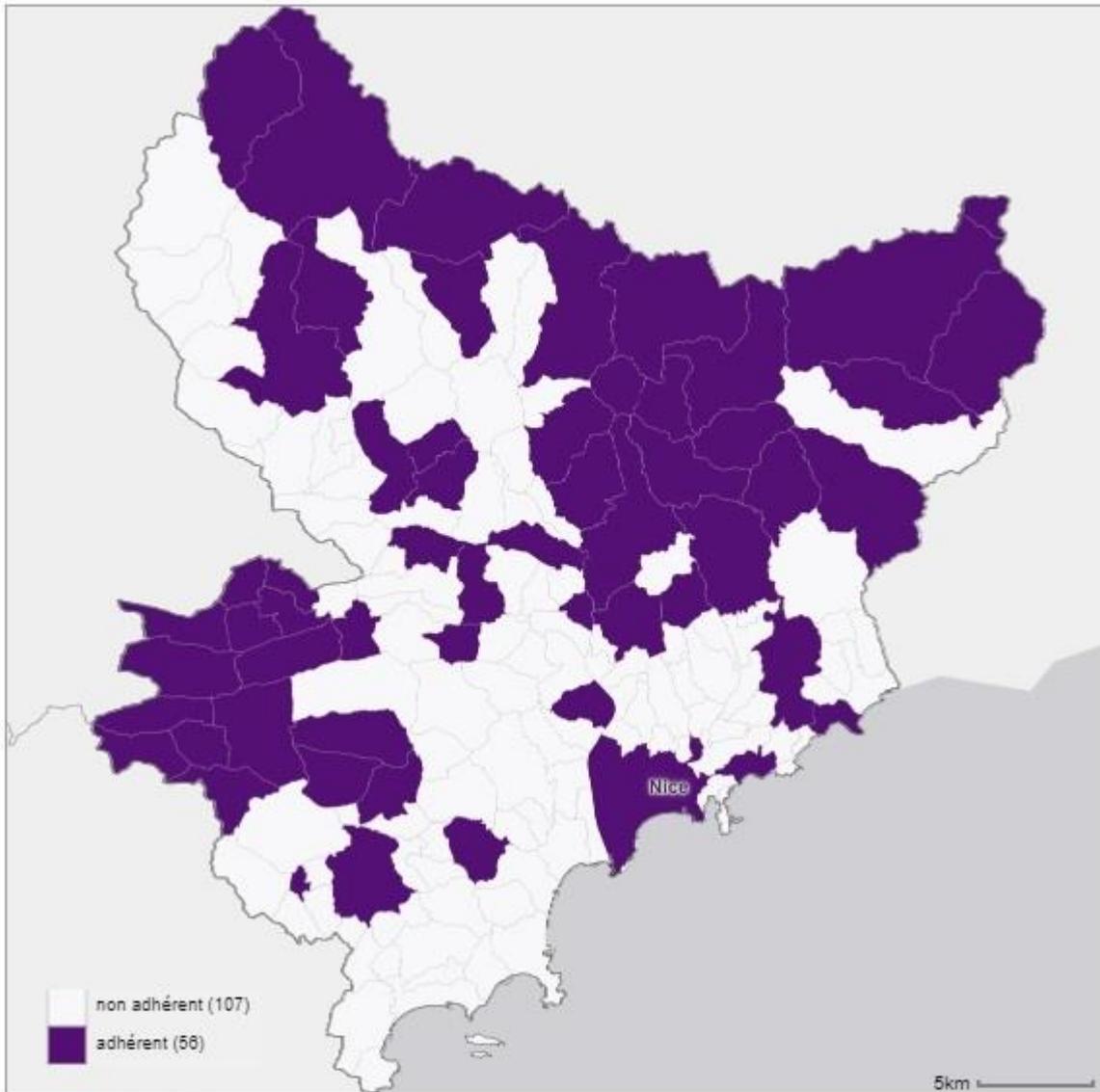
Aude Blom-Raquin
Chargée de mission Forêt et Territoire

- ❖ Gestion de projets
- ❖ Animation de réseau
- ❖ PSE
- ❖ Accompagnement de la mise en place d'une charte forestière de territoire
- ❖ Énergies renouvelables autre que le bois

En 2020, nous avons dû recruter pour remplacer Aurélie AUTISSIER, chargée de mission Forêt-Bois et Formation. Cette période de recrutement a connu deux difficultés, les confinements et un recruté qui ne s'est pas présenté à son poste, juste avant le 2^{ème} confinement.

Alpes-Maritimes

Communes adhérentes aux Communes forestières, 2020



BD Carto®- © IGN, PFAR PACA
Source : Communes forestières - 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
SOMMAIRE	5
1. Insérer la forêt dans la politique régionale d'aménagement et de développement durable du territoire	6
1.1. Mise en réseau des politiques forestières territoriales	6
1.2. Contribuer à l'animation du réseau alpin de forêt de montagne	8
2. Donner les moyens aux élus d'exercer leurs compétences	8
2.1. Accompagnement des élus dans la mise en œuvre de leur responsabilité en matière de lutte contre les incendies de forêt : la réglementation relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)	8
2.2. Ingénierie et formation des élus	9
3. Contribuer au développement économique régional par la valorisation des produits de la forêt	12
3.1. Développer et sécuriser le développement des filières bois énergie	12
3.2. Augmenter la mobilisation des bois en forêt communale et sécuriser l'approvisionnement des entreprises de transformation locales	14
4. Accompagner les communes et leurs groupements pour la gestion des forêts communales / Assurer le partenariat ONF	16
4.1. Gouvernance partagée de l'ONF et suivi de l'application du contrat Etat-ONF - Communes forestières	16
4.2. Appui aux communes et leurs groupements pour la gestion des forêts communales et le regroupement de la gestion des forêts	17
ANNEXES	21

Programme d'actions spécifiques

Réseau des Communes forestières

Département des Alpes-Maritimes

1. Insérer la forêt dans la politique régionale d'aménagement et de développement durable du territoire

1.1. Mise en réseau des politiques forestières territoriales

1.1.1. Rappel de l'action

Le développement des politiques forestières territoriales est primordial dans l'action des Communes forestières des Alpes-Maritimes. Leur but est d'accompagner les territoires forestiers afin d'intégrer au mieux les enjeux forestiers dans le développement de stratégies territoriales et dans leur prise en compte dans les documents d'aménagement.

L'Association apporte son expertise afin d'accompagner les démarches de territoires déjà existantes ou dans le développement de nouvelles démarches. De par son réseau, en étant en lien avec un nombre importants d'acteurs départementaux, et de par son expérience, l'association contribue à alimenter les débats lors de différentes rencontres ou commissions forestières ayant lieu dans les différents territoires structurés des Alpes-Maritimes (PNM, PNR, EPCI...). Elle contribue également à faire remonter les besoins des collectivités au niveau du réseau des animateurs forestiers. Elle continue d'identifier des territoires, communes, ou groupements de communes pouvant promouvoir des stratégies locales de développement et relaye à ses adhérents l'information acquise dans les divers événements ou travaux auxquels elle participe, sur les politiques forestières, les aides publiques disponibles, les divers appels à projets ou toute autre information susceptible de leur être utile.

Les années précédentes, un axe à approfondir s'est dessiné dans les activités de l'Association celui d'**une meilleure prise en compte des espaces forestiers et naturels dans les documents d'urbanisme**. Il est primordial que ces espaces soient mieux intégrés et notamment intégrés plus en amont dans ces documents. Un travail de fond est à réaliser par l'association sur cette thématique et une formation a été organisée en partenariat avec l'UR (Union Régionale des COFOR) sur ce thème au **1er trimestre 2021**.

1.1.2. Résultats et faits marquants

1.1.2.1. Accompagner l'émergence et le renouvellement des stratégies forestières territoriales

L'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes a continué de suivre **l'évolution de la mise en place de la charte forestière de territoire du PNR des Préalpes d'Azur** avec des **échanges mensuels sur les actions forestières du PNR** et notamment sur les données 'ventes de bois' nécessaires au diagnostic : l'ONF ne transmettra les volumes de bois vendus sur le territoire que sous disposition financière. L'Association a par le passé présenté la filière bois sur le territoire et connaît les communes les plus vendeuses de bois. Elle a transmis ces données au PNR. L'élaboration de la CFT commencera à priori en **mars 2021**.

1.1.2.2. Consolider le « Réseau des animateurs de CFT et projets forestiers » et le « Réseau des élus locaux porteurs de politiques forestières territoriales »

Les participations aux réseaux interacteurs, échanges et relecture :

- Une participation au COPIL du stage "**d'évaluation de la charte et des peuplements forestiers en libre évolution**", organisé par le Parc National du Mercantour, **le 11/03/2020**. La réunion de restitution aura lieu en janvier 2021 ;
- Une participation à une réunion des animateurs de **Charte forestière de territoires ou CFT** animée par l'URACOFOR, **le 05/05/2020** (Annexe A1.1) ;
- Une participation à un groupe de travail "**Evaluation des CFT**" du réseau des animateurs de CFT animée par l'URACOFOR afin de travailler sur les différents indicateurs de réalisation utilisés dans les CFT, **le 29/06/2020** ;
- Une participation à la "**Rencontre des élus porteurs de projets forestiers territoriaux**" organisée par l'URACOFOR **le 4 décembre**. Cette rencontre en visioconférence a rassemblé plus de 50 participants (élus, partenaires, chargés de mission des PNR, ...) et a permis de faire un point sur l'actualité de la filière (Annexe A1.2). Les présentations sont disponibles sur demande (fichiers lourds).
- Une Relecture des documents du **Copil Natura 2000 de la CCAA**, effectuée sous forme de consultation écrite, **le 23/04/2020** (Annexe A1.3).

De plus, comme chaque année, l'ACOFOR a réalisé **son appel à cotisations à toutes les communes des AM** avec l'offre de services proposés. Suite à l'envoi des courriers, des relances par téléphone (27) et par mails ont été faites. Actuellement, la COFOR 06 a 56 adhérents dont 15 nouvelles adhésions (Annexe A1.4).

1.1.2.2. Intégrer la forêt dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement des territoires

Le président de l'Association, M. VARRONE a participé à différentes CDPENAFs tout au long de l'année. Cette commission dans laquelle est débattue localement la politique d'aménagement des territoires au travers des différents PLU, est essentielle à la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Il était prévu une formation sur l'intégration des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme en partenariat avec l'URACOFOR pour janvier 2020. Nous devons attendre fin 2019 car le guide n'était pas finalisé. Cependant, au regard du calendrier électoral, il a été décidé de décaler à nouveau cette formation qui s'est déroulée **le 30 mars 2021** (Annexes A1.5 et A1.6).

1.1.3. Indicateurs et livrables

Indicateurs

- **Territoire accompagné : 1**
- Participation aux **réunions d'animateurs de charte : 2**
- Participation à la **rencontre animateurs de territoires et d'élus forestiers : 1**

Livrables

- Compte-rendu de la réunion des animateurs de **Charte forestière de territoires (05/05/2020)**
- Liste des inscrits à la **Rencontre des élus de politiques forestières territoriales (04/12/2020)**
- Compte-rendu du **Copil Natura 2000 de la CCAA (23/04/2020)**

1.2. Contribuer à l'animation du réseau alpin de forêt de montagne

1.2.1. Rappel de l'action

Dans le cadre de l'animation du réseau alpin de la forêt de montagne par l'URACOFOR, l'Association soutient la démarche en appuyant **le déploiement de Bois des Alpes™ dans la construction publique.**

Nous faisons la **promotion de Bois des Alpes™ auprès des communes** et auprès de la filière professionnelle. Les élus sont encouragés à demander la labellisation Bois des Alpes™ dans leurs commandes publiques.

1.2.2. Résultats et faits marquants

L'action sur cette thématique prendra cours fin 2021.

2. Donner les moyens aux élus d'exercer leurs compétences

2.1. Accompagnement des élus dans la mise en œuvre de leur responsabilité en matière de lutte contre les incendies

2.1.1. Rappel de l'action

L'objectif est de sensibiliser les communes pour une meilleure application des OLD par celles-ci et leurs administrés. Chaque année, l'ACOFOR organise en partenariat une à trois sessions de formation et un à plusieurs accompagnements individualisés de communes intéressées selon leur sollicitation.

2.1.2. Résultats et faits marquants

Cette année dû à la crise sanitaire et aux mouvements de salariés, ces sessions n'ont pu être réalisées. Cependant, un échange a eu lieu avec le service en charge de cette thématique à l'ONF, un de nos partenaires principales sur ce sujet, ces **journées de formations aux OLD** auront lieu en **fin 2021/début 2022.**

Sur le sujet de la DFCI ou défense des forêts contre les incendies, l'ACOFOR a participé à **l'inauguration de la caserne des pompiers de Saint-Laurent-du-Var** organisée par le Conseil Départemental, **le 24/01/2020.** (Annexe A2.1) et à la réunion de **"lancement de la campagne estivale de prévention des feux de forêt"** ; des échanges ont eu lieu avec le SDIS, DDTM et Préfecture, **le 07/07/2020.** Le document relatif à cette réunion et nommé 'Ordre d'opérations interservices feux de forêt' peut nous être demandé si besoin.



En début d'année, **le 30/01/2020**, l'ACOFOR a répondu à une enquête soumise par les services de la Région Sud Paca intitulée **"Culture du risque incendie, recensons nos pratiques"** (Annexes A2.2 et A2.3). Sur ce sujet, l'association réfléchit à des actions concernant la gestion de crise et avait prévu de rencontrer les

différents acteurs de la DCFI pour faire un point, analyser le sujet pour proposer de nouvelles actions. Or, au regard des mouvements de personnel, cela n'a pas eu lieu.

Durant le premier semestre, deux chargées de mission ont participé à la web-conférence « **Sécurité incendie et construction bois** » organisée en partenariat par Abibois, Fibois Sud et Atlanbois, le **16/04/2020** et le **23/04/2020** (Annexes A2.4, A2.5 et A2.6).

L'ACOFOR a répondu à la **sollicitation d'un administré** de la commune de Saint-Paul de Vence sur l'application des OLD, le **21/04/2020** (Annexe A2.7). Aussi, en réponse à la sollicitation de l'Association Forêt Méditerranéenne, l'association a diffusé aux communes des Alpes-Maritimes, **un questionnaire sous forme de sondage sur l'application des OLD** afin de proposer une esquisse d'un dispositif qui pourrait servir d'aide à la décision sur le modèle de la GEMAPI ; mémoire de Stage de Marine BLANCO étudiante en M2 GEDD, en partenariat avec Forêt Méditerranéenne, le **05/06/2020** (Annexe A2.8). Son rapport de stage a été reçu et fera l'objet d'une analyse et d'un résumé.

2.1.3. Indicateurs et livrables

Indicateurs

- Nombre de participations : **4**
- Nombre de sollicitations/réponses : **2**

Livrables

- CR **Inauguration-caserne**-St Laurent du Var (**24/01/2020**)
- **Questionnaire recensement** MED-PSS (**30/01/2020**)
- **Réponse sollicitation** d'1 administré (**21/04/2020**)

2.2. Ingénierie et formation des élus

2.2.1. Rappel de l'action

Cœur des missions du réseau des Communes Forestières, **l'axe formation** est une part essentielle du réseau des Communes Forestières car il vise à donner aux élus les moyens d'exercer leurs compétences dans les domaines pour lesquels ils ont une responsabilité (propriétaires de forêts, aménageurs de territoires, responsables de la sécurité, maîtres d'ouvrages...).

L'Union Régionale est chef de file sur ce sujet en conceptualisant **les formations**, l'Association de son côté co-anime, peut intervenir, adapte le sujet au contexte local, assure la logistique et apporte un soutien administratif. Les **besoins locaux** sont remontés par l'Association qui ensuite sollicite l'UR et les deux structures définissent la faisabilité d'un agenda.

De son côté, l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes propose à ses adhérentes des **journées techniques d'information** dédiées à des sujets prégnants, des **visites de terrains** associées ou non aux journées techniques ; ces visites concernent la filière bois, les chantiers forestiers, les bâtiments bois, l'impact du changement climatique, les chaudières bois, etc.

Ces journées se font à plus au moins grand échelle car l'association se déplace aussi sur les territoires et organise des réunions entre élus où des problématiques leurs tenants à cœur sont développées. Ces réunions sont intitulées « **A la rencontre des élus** ».

Elle organise également en partenariat avec d'autres structures des **instances de concertation** sur des sujets divers ou sinon participe à l'organisation de tels événements.

En cette année 2020 bien particulière, les journées d'information, formation et événements se sont déroulées pour la plupart à distance au regard des exigences de la crise sanitaire.

Dans cette partie, nous résumons aussi **les réponses aux sollicitations des communes**.

2.2.2. Résultats et faits marquants

Plusieurs **sessions de formations ont été dispensées aux élus et partenaires** ; elles étaient organisées par l'URACOFOR et relayées par l'ACOFOR à toutes les communes des Alpes-Maritimes :

- 1 Formation en ligne sur les **"ventes de bois"**, le **19/05/2020**. Une commune des Alpes-Maritimes y a participé (Annexe A2.9). Les différentes synthèses sont disponibles sur demande.

- 1 Formation **"Nouveaux élus"**, organisée en deux sessions, **les 3-4 et 9-10 juillet**, intitulée **« la filière forêt-bois, un enjeu pour le développement de mon territoire »**, a rassemblé 6 communes des Alpes-Maritimes dont 1 maire (Annexes A2.10 à A2.14).

La commune de Malaussène s'est beaucoup exprimée pendant cette formation ; elle avait des remarques et questionnements sur : le manque de dessertes pour accéder aux massifs (après étude, c'est l'accès aux parcelles privées qui est limité) et pour pouvoir alimenter les entreprises locales qui n'ont pas suffisamment de bois à disposition. Ce sont deux exploitants en bois de chauffage qui n'ont, selon Monsieur le Maire, pas assez de bois mis à disposition par l'ONF. Il lui est répondu que le réseau peut réfléchir à des 'Notes d'opportunité desserte' qui mettent en avant les coûts et bénéfices du projet de desserte (Malaussène est contigüe à Tourette-du-Château, commune pour laquelle une réunion avec l'ONF a eu lieu sur un autre projet de desserte ; un projet de desserte mutualisé a été évoqué). Concernant, le bois de chauffage, il est à prélever dans cette commune sur les parcelles privées ; cela est à évoquer auprès du CNPF.

- 1 Formation sur **"la commercialisation des bois"**, le **24/09/2020** (Annexe A2.15).

Cette session a rassemblé une dizaine d'élus dont un maire des Alpes-Maritimes, M. Véran, maire de Levens et élu 'agriculture et forêt' à la Métropole MNCA. M. Véran était demandeur sur cette formation car il souhaitait connaître les clés d'intervention de l' élu sur chaque sujet forestier (L'aménagement forestier, qui l'approuve ? / Pour la commercialisation, qui décide du prix de vente du bois, la destination, ... ?). La formation a répondu à ses questions. D'autres interrogations d'autres élus ont porté sur le label PEFC, le report de coupe, la mise en libre évolution. Les synthèses sont disponibles.

- 1 Formation sur **"La forêt et le bois, ressources d'un urbanisme durable"**, le **30/03/2021**.

Cette session a rassemblé 27 communes dont 30 élus dont 6 maires.

D'autres événements étaient prévus dans le programme d'actions et seront décalés à l'année prochaine ; la plupart nécessitaient l'intervention de plusieurs partenaires et des déplacements sur le terrain : 1 journée d'information sur l'impact du changement climatique et la gestion des forêts dans le Parc National du Mercantour avec l'INRAE (intervenant), visite de peuplements en libre évolution et soumis aux dépérissements (prévues initialement à l'automne 2020) / 1 visite d'un chantier de coupe de bois partenariat public/privé ONF/CNPF, formation vente de bois / 1 journée de formation intitulée "Comment construire en bois local dans ma commune?" avec l'URACOFOR et Fibois Sud (intervenant) (prévues pour la fin d'année 2020).



Finally, l'ACOFOR a convié les élus et partenaires à son **Assemblée Générale, le 20/10/2020**. Les participants étaient au nombre de 37 dont 25 élus (dont 15 maires). Cette AG était spéciale car suite aux élections municipales de 2020, l'ancien Président M. Varrone a quitté ses fonctions et **une nouvelle Présidente de l'ACOFOR06, Mme Ferrier, maire de La Bollène Vésubie, a été élue**. Les sujets évoqués et les échanges sont répertoriés dans le rapport (Annexes A2.16 à A2.20).



Les Communes forestières des AM ont répondu à 4 sollicitations de la part des communes cette année :

- Conseil sur l'**aménagement forestier communal**, Commune de Venanson, **Janvier 2020** ;
- Conseil sur les **compensations au défrichement** pour un projet de panneaux photovoltaïques, commune de Levens, **le 11/02/2020** (Annexe A2.21) ;
- Mise en relation, mairie de Tournefort avec l'agent patrimonial référent de l'ONF, **le 26/02/2020** ;
- Demande de **données forestières** par la commune de Marie, réponse apportée **le 17/09/2020** (Annexes A2.22 et A2.23) ;
- **Projet de desserte** sur la commune de Tourette-du-Château, divers entretiens téléphoniques et déplacements sur la commune, **le 6/11/2020** (Annexes A2.24 à A2.26).

2.2.3. Indicateurs et livrables

Indicateurs

- Nombre de **formations à destination des élus** : 4
- Nombre de **communes, collectivités représentées** sur ces journées de formation : 42
- Nombre de **participants à l'AG** : 37 dont 25 élus (dont 15 maires)
- Nombre de sollicitations des communes et réponses : 5

Livrables

- PV AG 2020
- CR formation urbanisme (30/03/2021)
- CR rdv Levens

3. Contribuer au développement économique régional par la valorisation des produits de la forêt

3.1. Développer et sécuriser l'émergence des filières bois énergie

3.1.1. Rappel de l'action

La Mission Régionale Bois Énergie ou MRBE, financée par la Région, l'ADEME et la DRAAF, est portée depuis janvier 2018 par l'URACOFOR.

Les Communes forestières des AM n'assurent donc plus les actions relatives au relais départemental. Cependant, l'Association continue toujours son travail sur l'appui à la structuration de l'amont de la filière en lien avec son accompagnement pour l'approvisionnement des entreprises. Egalement, elle fait le lien avec l'UR dès qu'elle est sollicitée sur ce sujet pour tout nouveau projet et fait remonter les besoins/ informations de terrain.

3.1.2. Résultats et faits marquants

Dans cette optique, l'ACOFOR a travaillé en début d'année à une convention de partenariat avec l'URACOFOR qui a déjà été mise en œuvre cette année. Une **réunion de coordination sur les projets bois énergie** du 06 et sur le travail partenarial entre les deux structures s'est déroulée **le 11/02/2020** (Annexe A3.1).

Suite aux conséquences de la crise sanitaire et pendant la période du 1^{er} confinement, l'ACOFOR a envoyé, aux différents contacts de chaufferies bois, un **mail concernant le maintien des livraisons** pendant la crise sanitaire COVID 19 et un **mail d'information aux communes sur le fonctionnement des chaufferies bois** communales, en partenariat avec l'URACOFOR, **le 01/04/2020** (Annexe3.2).

Aussi, un **courrier** a été envoyé au **Préfet** des Alpes-Maritimes pour solliciter le soutien à la filière bois et particulièrement la filière bois énergie, **le 15/04/2020** (Annexe A3.3).



Une réunion 'BSC' ou de "**restitution des bilans de saison chauffe**" a été organisée par l'URACOFOR et relayée par l'ACOFOR06 à distance en visioconférence **le 9/11/2020**. Cet événement a réuni 31 participants parmi

lesquels 18 élus (dont 8 maires), des entreprises, bureaux d'étude, partenaires et une communauté de communes représentée (Annexes A3.4, A3.5 et A3.6). Un questionnaire à destination des chaufferies en fonctionnement avait été transmis au mois de juin cette année pour récolter les données (Annexe A3.7). Durant cette session, les communes de Venanson et de Clans ont exprimé leur désarroi de ne pouvoir distribuer du bois d'affouage à leurs habitants suite à la tempête Alex et exprimé leur souhait d'utiliser du bois flotté trouvé sur les berges. Cette sollicitation a été entendue et une réponse leur a été apportée (Annexe A3.8).

Finalement, une journée technique de visite d'installation d'un réseau de chaleur bois en fonctionnement dans une commune des Alpes-Maritimes organisée en partenariat avec l'URACOFOR est en cours de préparation et est prévue pour 2021 (interventions des élus, des financeurs, des chauffagistes bois) ; une quinzaine de communes sont à sensibiliser.

Aussi, concernant **l'approvisionnement et la Charte Qualité Bois Déchiqueté Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 nouveaux fournisseurs sont entrés dans la charte :**

1) 'Vésubia bois énergie', plateforme de Saint-Martin Vésubie. Audit d'entrée réalisé par l'URACOFOR, **le 6 novembre 2019 ;**

2) 'Travaux et environnement', plateforme de Puget-Théniers. Audit d'entrée réalisé **le 28 janvier 2020.**

L'ACOFOR a accompagné l'URACOFOR lors de la visite de la plateforme de Séranon afin de prélever des échantillons de plaquettes forestières et de vérifier la conformité de ceux-ci à la charte qualité régionale, **le 13/02/2020.**



Une chargée de mission était en rendez-vous avec l'ONF06/83 afin d'échanger sur un projet de chaudière bois envisagée par la commune de Menton, **le 08/10/2020.** L'URACOFOR étant experte sur le sujet, une mise en relation a été effectuée et le sujet suit maintenant son cours. Un rendez-vous est programmé avec la commune en janvier, l'ACOFOR s'y joindra (Annexes 3.9 et 3.10).

3.1.3. Indicateurs et livrables

Indicateurs

- Nombre de mails de mails d'information : **2**
- Nombre de courrier : **1**
- Nombre de réunion d'information organisées : **1**
- Nombre de réponses aux sollicitations concernant le BE : **3**

Livrables

- **CR réunion de coordination MRBE**
- **Courrier** envoyé au Préfet
- Compte-rendu **Bilan de saison de chauffe 2020**
- **Réponse sollicitation** Venanson
- **Compte-rendu rdv** avec la commune de Menton

3.2. Augmenter la mobilisation des bois en forêt communale et sécuriser l'approvisionnement des entreprises de transformation locales

3.2.1. Rappel de l'action

Au travers de son réseau de partenaires et d'acteurs de la filière les Communes Forestières des AM, œuvrent à une **meilleure mobilisation des bois locaux d'un point de vue quantitatif et qualitatif** en touchant aux problématiques des pratiques d'exploitation forestière, de l'application des différents règlements et au développement de débouchés spécifiques au territoire.

Les actions sont nombreuses : suivi des chantiers forestiers (en forêts publiques ou privées), relance des élus pour une plus grande mobilisation des bois, conseil et expertise pour le traitement de certains dossiers, lien auprès des entreprises du territoire en partenariat avec d'autres structures afin de sécuriser l'approvisionnement, promotion de la certification PEFC, schéma de desserte....

3.2.2. Résultats et faits marquants

En concertation avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, l'action concernant **la mise en place du Schéma départemental d'accès à la ressource** aurait dû déjà être développée depuis 2019. Or, cette action doit se baser sur une cartographie et une explication de celle-ci fournie par l'ONF. La chargée de mission a relancé la personne en charge à l'ONF afin d'aider à l'avancement du dossier. Cette base de travail n'ayant pas été communiquée en 2019 et une partie seulement en octobre-novembre 2020, nous espérons que l'action pourra débuter en 2021. En effet, outre le travail sur la création d'une base de données sur les contraintes de circulation des routes communales, l'association s'attachera principalement à établir une concertation auprès des élus des communes forestières et avec les partenaires de la filière forêt bois pour contribuer à la levée des points bloquants.

En lien avec ce sujet, l'ACOFOR06 a rencontré le CRIGE Paca, qui suit au niveau régional les SARF de chaque département, lors de la présentation de la '**Charte de confiance de la récolte de bois aux acteurs de la filière forêt-bois dans les Bouches-du-Rhône**' organisée par Fibois Sud Paca, **le 04/03/2020**. Les échanges se sont portés sur la possibilité d'organiser une présentation aux élus sur le travail effectué dans les autres départements sur les dessertes. Ceci est reporté à 2021 car elle avait été prévue pendant la période du 1^{er} confinement (Annexes A3.11 et A3.12)

Sur un autre sujet, comme tous les ans, l'ACOFOR06 a transmis à toutes les communes des Alpes-Maritimes, un e-mail d'information sur les AAP FEADER DFCI et Dessertes forestières (une seule commune intéressée, la commune de Pierrefeu, échanges téléphoniques afin de leur expliquer les AAP), **le 30/01/2020**.

Pour rappel, l'association joue un rôle de prescripteur de la certification forestière et environnementale PEFC. Elle suit le renouvellement des certifications des 35 communes certifiées PEFC dans les Alpes-Maritimes. L'Association encourage la certification en prenant à sa charge les cotisations de certification de ses adhérents c'est à dire pour 17 communes certifiées PEFC PACA. Dans le cadre de l'adhésion des communes à l'ACOFOR, l'association prend en charge des frais inhérents à la certification et établit une veille réglementaire liée au suivi de validité des plans d'aménagement, en partenariat avec l'ONF 06/83.

Afin d'encourager et d'intensifier la certification des forêts communales du département et d'en augmenter son pourcentage, un **courrier d'argumentation pour la certification conjoint ONF/PEFC Paca/ACOFOR06**, a été envoyé au **1er semestre** (Annexe A3.13).

Au niveau des chiffres : **4 communes ont été renouvelées** en début 2020 suite aux relances d'octobre 2019 (Escragnolles, La Bollène-Vésubie, Saint-Martin-de-Vésubie et Tende) ; **8 renouvellements sont en cours** (Belvédère, La Tour-Sur-tinée, Lucéram, Moulinet, Roure, Saint-Auban, Caille, Clans) ; **35 communes sont certifiées PEFC** sur les Alpes-Maritimes ce qui représente en surface **89% des forêts communales** (17 communes adhérentes).

Concernant le renouvellement des adhésions, l'ONF a sollicité l'association, le 03/09/2020, afin de connaître les raisons du non renouvellement de la certification de la commune de La Brigue, celle-ci ne souhaitant pas la renouveler. Suite à cette demande, la chargée de mission a eu un entretien avec le maire durant lequel elle a fourni un argumentaire soutenant la certification, le 18/09/2020 (Annexe A3.14). Finalement, la commune pense renouveler mais souhaite recevoir un document précisant les différents points ou arguments évoqués. Ceci est encore à fournir à la commune. Au mois de mai, la commune de Clans avait quant à elle reçu un tel argumentaire sous forme de courrier le 24/03/2020 (Annexe A3.15).

De plus, afin d'augmenter le taux de certification sur le département, l'ACOFOR sollicite chaque année et généralement deux fois par an, l'ONF sur le suivi des aménagements forestiers communaux encadrés par le Contrat Etat-ONF-Communes forestières. Au cours du premier semestre cette réunion s'est déroulée, le 24/03/2020 (Annexe A3.16). Elle permet de cibler ou croiser les AF à renouveler ainsi que les certifications et d'identifier les parcelles forestières communales à prioriser pour que l'adhésion PEFC reste valide. En effet, depuis quelques années la certification ne peut être valide si l'aménagement n'est pas à jour.

Commentaires : en septembre, la chargée de mission a contacté PEFC Paca pour faire un point sur les dossiers. Or, la chargée de mission de PEFC Paca venait de reprendre son poste depuis 15 jours et a expliqué qu'il y avait de grosses mises au point à effectuer car les adhésions validées en 2020 n'étaient pas toutes valides ; son prédécesseur ayant fait des erreurs sur la procédure. De ce fait beaucoup de travail était à réaliser au sein de PEFC Paca. Le nouveau point avec l'ACOFOR n'a pas encore été effectué ; nous l'espérons d'ici la fin de l'année.

Afin d'être le relais local du Département sur l'actualité de la filière forêt / bois en centralisant et synthétisant l'ensemble des chiffres, l'ACOFOR doit participer à diverses réunions et échanger avec les différents partenaires de la filière afin d'obtenir des données. De ce fait :

L'ACOFOR a participé en début d'année au 'Comité régional de valorisation de la filière bois' organisé par la Chambre d'Agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 15/01/2020 (Annexe A3.17).

Aussi, l'association a été associée le 12/05/2020, par l'intermédiaire du PNR des Préalpes d'Azur, à une réunion de mise en place de l'affouage sur 3 communes du PNR en présence de l'ONF et ceci dans le cadre de la future CFT qui sera animée par le Parc dès mars 2021. L'ONF pense commencer les coupes d'affouage et visites de terrain associées en janvier 2021 (Annexe A3.18).

3.2.3. Indicateurs et livrables

Indicateurs

- Nombre réponses sollicitations de communes : 2

Livrables

- Note matinée "Charte de confiance Fibois"
- Courrier aux Communes renouvellement PEFC
- Réponse sollicitation concernant PEFC La Brigue
- Réponse sollicitation concernant PEFC Clans
- Compte-rendu réunion de suivi aménagement forestier ONF/Cofor
- CR Plan-régional-Chambre-Agriculture
- CR réunion ONF PNR affouage

4. Accompagner les communes et leurs groupements pour la gestion des forêts communales / Assurer le partenariat ONF

4.1. Gouvernance partagée de l'ONF et suivi de l'application du contrat Etat-ONF - Communes forestières

4.1.1. Rappel de l'action

Les Communes Forestières accompagnent les Élus en tant que propriétaires de forêts communales. De ce fait, elles travaillent en lien avec le gestionnaire officiel de ces forêts, l'ONF.

Cela se traduit par :

- **suivi du contrat État-ONF-Communes Forestières ;**
- **appui et veille réglementaire concernant le régime forestier et la gestion des forêts communales ;**
- **conseil pour la prise en compte des problématiques environnementales et climatiques dans la gestion forestière.**

4.1.2. Résultats et faits marquants

De plus, dans le cadre partenarial du **suivi du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020** et du régime forestier, se sont effectués cette année :

- Des échanges avec les communes sur les délibérations des états d'assiettes de coupes de bois 2020, le **13/01/2020** (Annexes A4.1 à A4.3) ;
- Une réunion semestrielle, en visioconférence, avec l'ONF sur le suivi des aménagements forestiers communaux encadrés par le Contrat Etat-ONF-Communes forestières, le **24/03/2020** (Annexe A4.4) ;
- Un mail d'information a été envoyé aux communes vendeuses de bois du 06 sur les ventes de bois en ligne et le report de la CVO, le **01/04/2020** ;
- Des échanges téléphoniques ont eu lieu, durant le confinement, avec un stagiaire de l'ONF, sur le choix des communes parmi les communes adhérentes afin d'expérimenter une méthode de programmation pluriannuelle des actions des forêts des collectivités ; cela pouvant être envisagé à l'échelle d'un EPCI (Annexe A4.5) ;
- L'ACOFOR a participé aux 2 Ventes de bois en ligne organisées par l'ONF, à Montpellier, le **29/04/2020** et Lourmarin, le **19/05/2020** (Annexe A4.6) ;
- Une chargée de mission a été associée, sous demande de l'ONF, à une réunion en présence du maire de Grasse et concernait une négociation par rapport à l'absence de délibération de la commune sur l'état d'assiette 2020, le **08/09/2020** (Annexe A4.7).

4.1.3. Indicateurs et livrables

Indicateurs

- Nombre **réponses sollicitations de communes** : **2**
- Nombre de **mail de diffusion d'information** (sans compter les échanges sur les délibérations assiettes de coupes) : **1**

Livrables

- Compte-rendu **réunion « état d'assiette des coupes »**
- CR **Réunion de travail** sur les AF en partenariat avec l'ONF
- CR **Échanges stagiaire ONF**

4.2. Appui aux communes et leurs groupements pour la gestion des forêts communales et le regroupement de la gestion des forêts

4.2.1. Rappel de l'action

Le sujet de la valorisation des co-bénéfices et la prise en compte du changement climatique constituent les actions phares des Communes forestières des AM.

Pour rappel, en 2019, l'action a consisté, en une concertation avec l'ONF, à contribuer à la réalisation d'un recensement des sites incendiés de moins de 5 ans, ainsi que des zones touchées par d'importants dépérissements. Des critères de sélection préalablement retenus (adhésion à l'association, statuts réglementaires du site, équilibre sylvo-cynégétique, nature du peuplement...) ont prédéfini l'expérimentation du « Label Bas-Carbone » sur un site.

Avec l'appui technique de l'ONF, les Communes forestières des AM ont accompagné sur le plan administratif le porteur de projet dans sa démarche de demande auprès du ministère concerné jusqu'à l'obtention du label.

4.2.2. Résultats et faits marquants

4.2.2.1. Expérimenter les mécanismes de compensation (carbone, biodiversité...)

En février 2020, le projet de plantation porté par la commune de Belvédère a été labellisé Bas-Carbone. **Les Communes forestières des AM ont accompagné le porteur de projet pour cette labellisation** ; les différentes étapes sont résumées ci-dessous :

- **Dépôt du dossier Label Bas-carbone au Ministère de la transition écologique et solidaire**, MTES : le dossier a été déposé **le 20/02/2020** au MTES par le Bureau d'Etudes Côte d'Azur de l'ONF. L'association a suivi l'évolution du dépôt de ce dossier en partenariat avec l'ONF (Annexe A4.8) ;

- **Notification du MTES de la labellisation du projet** à compter du 20 février et cela pour 30 années, **le 12/05/2020** (Annexe A4.9) ; projet référencé sur le site du MTES suivre le lien : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone?page=2#projects-list-top>;

- Concernant ce projet et d'autres dossiers de plantations potentielles et leurs financements nécessaires : un rendez-vous s'est déroulé entre les Communes forestières des AM, la Région (Mme BARDI-ASSANTE et M. Nicolas OUDART) et M. Florent BATTISTON de l'ONF concernant le **dépôt du dossier de demande de subvention régionale dans le "cadre d'intervention Plantations en forêt"** (les 1ha labellisés) ; le dossier a été accepté par la Région et la délibération prise par la commune, **le 19/06/2020**. Plus de détails :

** Cela couvre 40% du coût des travaux qui montent à 31 950 euros soient 12 780 euros ;*

** La Région abonde le projet au catalogue des projets forestiers régionaux, **le 19/06/2020**. Initialement, ces projets devaient être inscrits sous le dispositif financier du 'fonds RESPIR' mais celui-ci ne fonctionnant pas encore à son optimum, il est remplacé temporairement par le fonds AGIR géré par l'ONF (Annexe A4.10) ;*

** Le financeur qui complètera totalement les financements publics est 'Rolland Garros'. En effet, 3 mécènes étaient disposés à financer le projet dans la semaine du **15/06/2020** : un financeur (scierie la plus importante du Département ; l'entreprise a contacté le CD06 et l'ONF 06/83), l'Aéroport NCA (bémol sur la méthodologie) et Rolland Garros (contact Région). Au second semestre, les Communes forestières des AM ont appris que finalement un seul mécène abondera au projet et couvrira la totalité des coûts restants pour compléter les 40% de deniers publics c'est-à-dire 19 170 euros à financer ;*

** **La plantation aura lieu normalement à l'automne 2021** combinée à une journée de communication : communication sur le projet par la Région, le CD06 et la Métropole (communiqué de presse déjà publié) et bien évidemment par les financeurs.*

Concernant les **perspectives pour les futurs projets à labelliser Bas-Carbone** : les coûts des études de potentielles labellisations pourraient être couverts par le fonds RESPIR et cela idéalement sous forme de projets en grappe. Cela d'autant plus que **la DREAL Paca sera l'organisme instructeur des dossiers à partir de janvier 2021**. Aussi, autre nouvelle, une méthode 'forêt méditerranéenne' sera adoptée en début d'année 2021, ce qui correspondra mieux à notre forêt locale.

Autres actions réalisées et en cours :

- **Délivrance d'informations sur les PSE** pour un stage à mettre en place sur le PNR de la Sainte Baume, rendez-vous téléphonique sur les outils existants, la méthodologie Label Bas-Carbone sur peuplements dégradés, **le 10/01/2020** ;

- Le projet entre le Conseil Départemental des AM, l'ONF06/83 et les Communes forestières des AM, pour atteindre la finalisation du partenariat sur les PSE a été poursuivi et consistait en l'avancement de la **réflexion sur la prise en compte des services récréatifs**. De ce fait, un premier rendez-vous téléphonique a été effectué avec Mme Nathalie PATRY de l'ONF, **le 25/06/2020** pour avancer sur le 'Catalogue de projets services récréatifs' qui doit être créé. A la suite de cela, une réunion d'échanges pour la mise en place d'un PSE sur les services récréatifs s'est déroulée **le 1/10/2020**, entre le CD06, l'ONF et l'ACOFOR. (Annexe A4.11). Nous espérons finaliser cette action d'ici la fin de l'année mais cela semble difficile. Elle est en cours, un rendez-vous téléphonique s'est effectué avec Nathalie PATRY **le 15/12/2020** pour échanger suite aux réponses récentes du CD06 gérant les grosses manifestations sportives et de l'ONF concernant les travaux potentiellement finançables en forêt.

Recherche de financeurs et Communication sur l'expérimentation

Objectifs globaux :

- a) *démarcher les financeurs identifiés par la commune de Belvédère lors d'entretiens individuels ;*
- b) *organiser un événement en partenariat avec la CCI rassemblant de nombreuses entreprises s'impliquant dans une politique RSE ;*
- c) *communiquer à différents publics sur le projet (site internet, Facebook, LinkedIn, documents techniques pour les élus) dont publier des présentations sur les outils carbone, la séquestration, les paiements pour services environnementaux en s'appuyant sur l'exemple du projet pilote de Belvédère.*

a) Concernant le démarchage de financeurs potentiels :

- Une négociation pour la recherche de mécénat du projet Label Bas-Carbone de Belvédère s'est déroulée avec les services de Développement durable de l'Aéroport de Nice Côte d'Azur, **le 09/01/2020** (Annexe A4.12). Il est apparu lors de cette réunion que la méthodologie du LBC ne correspondait pas aux exigences réglementaires européennes sur le carbone. Pour cela l'ONF proposera à l'Aéroport des concessions à mettre sur les communes des AM (Annexe A4.13) ;

- Une note sous forme d'argumentaire pour démarcher les financeurs a été créée (Annexe A4.14).

b) Concernant l'organisation d'un événement avec la CCI pour la fin ultime de trouver un financeur pour le projet de Belvédère :

- Trois rendez-vous ont été effectués (échanges téléphoniques et 1 réunion en visioconférence) avec la CCI, sur l'organisation d'une réunion de sensibilisation à destination des financeurs, **les 10/01/2020, 11/06/2020 et 23/06/2020**. Finalement au regard du contexte sanitaire et du fait que le projet a rapidement trouvé un mécène, la réunion n'a pas eu lieu ; cependant, l'association est restée en contact avec la CCI et par échanges interposés a pu discuter avec des financeurs qui sont prêts à financer des projets de plantations locaux et labellisés. Ces entreprises sont donc demandeuses de projets locaux (Annexes A4.15 à A4.17).

c) Concernant la communication et les échanges sur le sujet avec divers publics :

- Les Communes forestières des AM ont participé au Plan climat, organisé par le Conseil Départemental des AM **le 17/01/2020**. Cela a été l'occasion d'échanger avec Monsieur le maire de Belvédère sur le projet porté par la commune et les financements envisagés (Annexe A4.18) ;
- Elle a participé également à une réunion climat sur le "Récent rapport du GIEC et objectifs du Haut Conseil pour le climat", organisée par le Conseil Départemental des AM, **le 07/02/2020** ;
- L'association a répondu au Questionnaire des "Trophées Climat Energie du CD06" mettant en avant entre autres la labellisation Bas-Carbone du projet de Belvédère, **le 15/09/2020** (ANNEXE A4.19) ;
- Un communiqué de presse dans Nice Matin a été publié détaillant le Projet Label Bas-Carbone de Belvédère, **le 19/05/2020**. Les Communes forestières des AM avaient participé à la relecture de l'article (Annexe A4.20) ;
- Les Communes forestières des AM ont effectué trois participations et témoignages au groupe de travail sur le carbone (3 réunions en visioconférences et échanges téléphoniques préparatoires en amont) organisés par la Fédération des COFORs, **les 03/06/2020, 10/06/2020 et 16/07/2020** (Annexes A4.21 à A4.23) ;
- La chargée de mission a témoigné sous forme de rendez-vous téléphonique sur le 'retour d'expérience du projet pilote de Belvédère' pour abonder sur une 'analyse des outils existants' par la Fédération Nationale des Communes Forestières, **le 23/06/2020**. Le but étant de fournir aux Elus des territoires de projets forestiers un "guide" sur le sujet et ceci rentrera dans une stratégie nationale du réseau des Communes forestières ;
- La chargée de mission a participé au 'Webinaire Label Bas-Carbone' organisé par I4CE et intitulé "Le Label Bas-Carbone du point de vue des financeurs", **le 29/06/2020** (Annexe A4.24) ;
- Et finalement, la chargée de mission a témoigné lors d'une participation au 'GT Label Bas-Carbone' organisé par la DREAL, **le 05/11/2020** (et entretien préparatoire deux jours avant) (Annexe A4.25).

4.2.2.2. Accompagner les communes dans l'adaptation de la gestion des forêts communales au changement climatique

En 2020, il était prévu de convier les élus et partenaires à une **journée d'information sur les "sujets forestiers liés aux dépérissements, aux dégâts de gibier alliés à une présentation des métiers de la forêt et du bois local"** à Séranon en partenariat avec l'ONF (intervenant) et le PNR des Préalpes d'Azur (animateur grand public). De ce fait, en début d'année, une rencontre préparatoire sur le terrain a été effectuée avec les intervenants : visite de sites et discussions, **le 14/01/2020**. En raison de la crise sanitaire, cette journée a été repoussée plusieurs fois et finalement annulée. On espère pouvoir la reconduire en 2021.

Sur la thématique de l'équilibre sylvo-cynégétique, l'Association participe activement à la concertation sur le sujet et à l'information des élus : une chargée de mission et M. Varrone se rendent généralement aux différentes CDCFS qui ont lieu plusieurs fois par an.

4.2.3. Indicateurs et livrables

Indicateurs

- **Itinéraire sylvicole finalisé** (dépôt d'un dossier Label Bas C au MTES) : **1**
- Participation à des **rdv techniques/groupes de travail** : **7**
- **Témoignage sur l'expérience** du 06 : **2**
- **Réunions d'échanges** et contacts avec des financeurs de projets forestiers : **4**
- Réponses aux **sollicitations** (partenaires) : **1**
- Participations à des **groupes de travail** sur la chasse ou les impacts du changement climatique : **2**

- Participation aux **réunions du Pan Climat** : **1**
- Rdv avec de **potentiel financeur** ou organismes liés aux financeurs : **4**

Livrables

- Mail de dépôt du dossier LBC **(21/02/2020)**
- Attribution du Label bas-carbone au projet Reboisement - Forêt communale de Belvédère
- Compte-rendu réunion PSE avec ONF **(01/10/2020)**
- Compte-rendu du Rdv avec Aéroport NCA **(09.01/2020)**
- Compte-rendu de l'entretien tél avec N. Patry **(25/06/2020)**
- Note PSE Argumentaire financeurs **(avril 2020)**
- Compte-rendu du rdv avec la CCI **(10/01/2020)** et du **(11/06/2020)**
- Mail échanges crowdfunding CCI **(23/06/2020)**
- Compte-rendu Plan-Climat **(17.01.2020)**
- Cofor06 Questionnaire trophées Plan Climat CD 06 **(14.09.2020)**
- Compte-rendu GT Carbone FNCOFOR **(03/06/2020)**
- Compte-rendu GT Carbone **(10/06/2020)**

ANNEXES

A1.1 20200505 CR-reu-animateurs-CFT-SLDF
A1.2 20201130_Inscrits_CFT 2020.12.04
A1.3 CR_COPIIL_2020_N2000_CCAA
A1.4 Adhérents 2020 liste simple COFOR 06
A1.5 20210330_Programme06
A1.6 20210330_Emargement

A2.1 CR_Inauguration-caserne-StLaurentduVar-24-01-20
A2.2 Mail de sollicitation de la Région sur les risques incendies
A2.3 Questionnaire recensement MED-PSS FR - Janv2020_COM FOREST06
A2.4 Communiqué de presse Web conférence avril 2020
A2.5 2020-04-16_Webinaire_FBR_Comprendre_et_maîtriser_lincendie_dans_les_construction_bois
A2.6 2020-04-23_Webinaire_FBR_Impact_des_évolutions_réglementaires_récentes
A2.7 Réponse sollicitation d'1 administré OLD 2020.avril
A2.8 Mail et contenu stage GEMAPI 2020.07.02
A2.9 20200519_ODJ-formation_commercialisation
A2.10 Invit envoyée Formation UR Nveaux élus 2020.06.26
A2.11 202007-02030910_ODJ-leviers-actions-foret-Nveaux élus
A2.12 Inscriptions communes 06 2020.07.01
A2.13 20200628_guide-nvx-elus_pages-int
A2.14 2020070910_Bilan_evaluation_for_leviers-actions
A2.15 20200924_programme_commercialisation
A2.16 OJ AG oct 2020
A2.17 AG CF06 2020.10.20
A2.18 Action phare Label Bas C
A2.19 Feuille de présence AG 2020 10 20
A2.21 CR_Levens-VF-2020_01_13
A2.22 Mail échanges UR Marie 2020.09.16
A2.23 Données forêt Marie sept 2020
A2.24 Mail ABR PNR Tourette du Chateau 2020.09.22
A2.25 Mail ABR PNR Tourettes ONF Nov
A2.26 CR ONF FEB_Tourette-du-chateau1

A3.1 CR-06-MRBE 2020.02.11
A3.2 Mesures Covid19 et gestion des forêts communales 2020 04 06
A3.3 Courrier PREFET filière bois 2020.05.11
A3.4 ODJ BSC 2020.11.09
A3.5 Présentation BSC06 2020.11.09
A3.6 CR BSC 2020.11.09
A3.7 Questionnaire de Bilan de saison de chauffe 2019-2020
A3.8 Note Bois de chauffage Venanson 2020.11.13
A3.9 Mail sollicitation ONF Manzoni échanges 2020.oct
A3.10 CR rdv Manzoni 2020.10.08
A3.11 ODJ Charte récolte de bois Gardanne 2020 03 04
A3.12 Notes Charte récolte Fibois 2020 03 04 (2)
A3.13 Courrier-aux-Communes-renouvellementPEFC2019
A3.14 Mail ONF La Brigue PEFC 2020.09.03
A3.15 Renouvellement certification PEFC Clans Mai 2020
A3.16 CR Suivi aménagement ONF communes du 06 2020 03 20
A3.17 CR_Plan-régional-Chambre-Agriculture-15-01-19

A3.18 CR PNR ONF Affouage 2020 05 12

A4.1 Point tab excel état assiettes 2020

A4.2 Sollicitation ONF Assiettes coupe 2020 01 13

A4.3 CR état d'assiette 2020

A4.4 CR Suivi aménagement ONF communes du 06 2020 03 20

A4.5 CR_Echanges stagiaire_ONF 2020-04-07

A4.6 Synthèse ventes de bois 2020

A4.7 CR Rdv Grasse ONF CF 2020.09.08

A4.8 Mail-PSE Dépôt dossier LBC au 2020-02-21

A4.9 Attribution du Label bas-carbone au projet Reboisement - Forêt communale de Belvédère

A4.10 V2 Fonds RESPIR Région Sud Paca

A4.11 CR PSE N. Patry réunion du 2020.10.01

A4.12 CR Rdv Aéroport NCA 2020.01.09

A4.13 CR Entretien tél Nathalie Patry 2020.06.25

A4.14 PSE Argumentaire financeurs 2020avril

A4.14 CR Rdv CCI 2020.01.10

A4.15 CR RDV CCI 2020.06.11

A4.16 Mail échanges crowdfunding CCI 2020.06.23

A4.17 CR Plan-Climat 2020.01.17

A4.18 Cofor06 Questionnaire trophées Plan Climat CD 06 2020.09.14

A4.19 Communiqué de presse Label Bas C Belvédère Nice Matin 2020 05 15

A4.20 CR_GT1 Carbone_FNCOFOR_03062020

A4.21 Présentation GT Carbone_03062020

A4.22 CR_GT2 Carbone_10062020

A4.23 Webinaire I4CE

A4.24 4-pages Label bas-carbone



COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

Immeuble Nice Leader • Bât. Ariane 7e étage • 27 bd Paul Montel • 06200 Nice • Tél. 04 97 18 69 19
adm.cofor06@gmail.com • www.ofme.org/communes-forestieres